

Jugement notifié le

15 OCT. 2025

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE

PÔLE SOCIAL

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Recours N° RG 25/00448 - N° Portalis DBXS-W-B7J-ITGL
Minute N° 25/00545

JUGEMENT du 09 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE



Composition lors des débats et du délibéré :

Président : Monsieur Laurent MASSA, Président Juge au Tribunal judiciaire de Valence

Assesseur non salarié : Madame Michelle LAYES-CADET

Assesseur salarié : M. Jérémie LORENTE

Assistés pendant les débats de : Caroline BAUDOUIN,

DEMANDEUR :

URSSAF RHONE- ALPES
6, rue du 19 mars 1962
69691 VENISSIEUX

Représentée par M. GLESNER Olivier

DÉFENDEUR :

Monsieur [REDACTED]

Comparant

Procédure :

Date de saisine : 03 juin 2025

Date de convocation : 11 juillet 2025

Date de décision : 09 octobre 2025

EXPOSÉ DU LITIGE :

Le Juge du Pôle Social du Tribunal Judiciaire de Valence est saisi d'une opposition à contrainte formée le 18 Avril 2024 par [REDACTED]

Les parties étaient régulièrement convoquées à l'audience du 9 octobre 2025, à laquelle l'affaire a été retenue.

Attendu que L'URSSAF RHONE-ALPES, nous informait par courriel en date du 28 juillet 2025, de son désistement de l'instance, renonçant à la validation de la contrainte du 18 Avril 2024 et prenant en charge les frais de signification, étant dans l'impossibilité de communiquer l'accusé de réception de la mise en demeure correspondante ; la partie adverse n'a présenté aucune défense au fond ou fin de non-recevoir.

PAR CES MOTIFS :

Vu les articles 385, 394 et suivants du Code de Procédure Civile ;

Le Pôle Social du Tribunal Judiciaire de VALENCE, statuant publiquement, par jugement réputé contradictoire et non susceptible de recours ;

CONSTATE le dessaisissement du Tribunal par l'effet de l'extinction de l'instance inscrite au rôle sous le numéro **25/00448** ;

RAPPELLE que le désistement emporte, sauf convention contraire, soumission de payer les frais de l'instance éteinte,

En foi de quoi le présent jugement a été signé par :

Le Greffier,
C.BAUDOUIN

Le Président,
L.MASSA